

Les archives de la recherche

COORDINATION



Marie-Laure
Bachellerie
CNRS



Goulven Le Brech
Sciences Po



Jean-Philippe Legois
Archives municipales
de Sevrans et Cité des
mémoires étudiantes



Charlotte Maday
Université Paris 7-
Paris Diderot

Alors que la majorité de nos collègues de l'enseignement supérieur et de la recherche est largement sollicitée par leurs entités administratives des organismes de recherche ou des universités, le cœur de l'activité de ces établissements reste une terre inconnue. En effet, la production documentaire de la recherche échappe aux archivistes, non pas par manque de volonté, ceux qui s'y aventurent en sortent sinon victorieux, du moins établis dans la justesse de leur démarche par leurs hiérarchies et les principaux intéressés, les chercheurs eux-mêmes.

Les obstacles sont nombreux : les archives et données produites sont protéiformes, massives et leurs usages en sont infinis : aussi bien pour la recherche en histoire des sciences, que pour justifier des financements obtenus, que pour réalimenter la recherche dans des disciplines connexes. Le nombre d'acteurs intervenant au cours du cycle de vie (peut-on réellement parler de cycle de vie ?) de ces documents et données est également très varié : chercheurs ou ingénieurs de recherche, bibliothécaires, documentalistes, gestionnaires. Quelle est donc la place de l'archiviste, nouvelle profession de l'enseignement supérieur, dans la chaîne de traitement des archives (documents et données) de la recherche ? Quels sont les besoins de conservation alors que d'un côté les archives au format papier sont encore fortement délaissées dans leur gestion, et que l'usage des big data est largement répandu dans la recherche et pose des questions de volume ? Qui a besoin d'avoir accès à ces informations, et comment peut-on le garantir, à l'heure où les projets de recherche atteignent des dimensions transnationales ?

À travers ce dossier, qui présente des expériences de collègues d'horizons divers, au-delà de la section Aurore, nous chercherons moins à tenter de définir ce que produit la recherche que d'exposer les problématiques de traitement archivistique des archives et données de la recherche.

Archives de la recherche : quelle place pour l'archiviste ?

Depuis le milieu des années 2000, la fonction « archives » connaît un développement considérable dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, comme en témoigne la création de la section Aurore¹. L'archiviste y prépare non seulement les versements de fonds historiques aux Archives départementales ou aux Archives nationales, mais son intégration à l'établissement lui permet d'agir en soutien de la recherche.

L'archiviste, en amont de la recherche historique

Depuis une dizaine d'années, on observe un intérêt croissant des historiens pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche de la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi, le bureau des archives de l'université Paris Diderot a été sollicité en 2013 pour des thèses portant sur les impacts de la loi Faure, sur la prise en compte du handicap dans les universités, ou encore sur la présence des étudiants vietnamiens en médecine. L'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche française reste encore très largement à écrire et les établissements conservent des sources précieuses : procès-verbaux des conseils, journaux de personnels ou de syndicats étudiants, fonds d'archives personnelles de chercheurs, etc. La création de services d'archives intermédiaires a certes permis de collecter et de classer des fonds importants, versés aujourd'hui aux Archives nationales ou aux Archives départementales. Pourtant, il en reste encore beaucoup à classer au sein des établissements, faute de moyens humains et matériels². L'archiviste est amené à accueillir les chercheurs, à les aiguiller d'autant plus s'il n'y a pas d'instruments de recherche, voire à les aider à remplir des demandes de dérogation. Sa position au sein de l'établissement lui permet également d'envisager une exploitation historique des documents en interne. Plusieurs archivistes d'universités se sont ainsi rapprochés des masters en histoire ou en archivistique de leur établissement pour leur proposer des partenariats.

Réconcilier « données » et « archives »

Intégré au sein de l'établissement, l'archiviste est amené à exercer un rôle d'appui à la recherche, pas uniquement auprès des historiens. En effet, dans de nombreuses disciplines comme l'épidémiologie, la sociologie ou encore la science politique³, le partage et la réutilisation des archives, qu'il s'agisse de documents ou de données,

devient une question centrale. D'ailleurs le financement de la recherche – via les Investissements d'avenir par exemple⁴ – privilégie souvent des projets basés sur la mutualisation des moyens et des matériaux. Or qui dit partage des données, dit collecte, conservation stable, documentation et donc mise à disposition.

Les uns parlent de données, les autres d'archives. En fait, cette différence illustre des cultures et des vocabulaires professionnels. Dans les pays anglo-saxons, par exemple, on parle de *data archive* et de *data archivist*. Or, il semblerait qu'en France les choses changent comme l'illustre le cas des consortiums labélisés par Huma-Num⁵. En effet, on note que chercheurs, archivistes et professionnels de l'informatique usent d'un langage convergent pour mettre en place la mise à disposition des données. Les métiers se croisent et se confondent, on parle d'ingénierie documentaire et d'humanités numériques. Le partage du document d'archives – qu'il soit nativement numérique ou numérisé – impose une conformité aux normes et aux standards encadrant l'interopérabilité et la pérennité des systèmes d'information. Aucune constitution et mise à disposition de corpus numérique ne peut faire l'économie d'un classement, d'une indexation, d'une description structurée, bref de l'intervention d'un archiviste.

Finalement, la communication, notamment numérique, des archives de la recherche se révèle une opportunité réelle de collecte et de sauvegarde du patrimoine scientifique. La valeur d'usage scientifique des archives intéresse un public bien plus large que les seuls historiens. Ce sont les établissements eux-mêmes, bien conscients du patrimoine que les données représentent, qui s'intéressent aujourd'hui au potentiel de réutilisation des données. On voit bien l'intérêt que représente ce nouveau partage pour les chercheurs et le rôle que peuvent jouer les archivistes en se positionnant en professionnels de la gestion et de la conservation des documents au service de leur établissement. ■

Sarah Cadorel

Archiviste au Centre
de données socio-politiques
de Sciences Po



Magalie Moysan

Archiviste à l'université
Paris Diderot



(1) MADAY (Charlotte), « Les archives en université, un si long chemin... », *Arabesques*, n°69 janvier-février-mars 2013.

(2) Par exemple, parmi les 74 universités françaises, seules une trentaine disposent d'un archiviste professionnel selon les informations de la section Aurore.

(3) Voir par exemple www.bequali.fr

(4) www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/

(5) www.huma-num.fr/service/consortium

Les sources pour et par la recherche : collecte et utilisation d'archives

Au centre d'histoire sociale du XX^e siècle et à la Cité des mémoires étudiantes.

Les archives pour (et par) la recherche se distinguent des archives de la recherche par les producteurs des fonds concernés, ni chercheurs, ni laboratoires de recherche mais, dans le cas présent, militants et organisations militantes.

Prenons l'exemple de deux structures membres d'un collectif, le CODHOS : Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale, un réseau documentaire, une fédération d'institutions qui peuvent tout aussi bien être des centres de recherches universitaires, des fondations privées, des organismes proches des partis et des syndicats, des grandes institutions publiques.

Commençons avec le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, unité mixte du CNRS et de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, initialement connu sous le nom de Centre d'histoire du syndicalisme lorsqu'il fut fondé en 1966-1967 par l'historien Jean Maitron. La bibliothèque du CHS comprend un important corpus d'archives de militants et d'organisations liés à l'histoire du syndicalisme et des mouvements politiques et sociaux. Sa mission consiste à la fois dans le développement des recherches et dans la conservation et l'exploitation d'archives et du fonds documentaire¹.

En complément et en bonne intelligence avec l'ensemble du réseau des Archives de/en France dans la collecte des archives privées, le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle reste actif dans son engagement pour la sauvegarde du patrimoine ouvrier et social. Ses archives administratives sont conservées à l'université Paris 1 qui est dotée d'un service d'archives depuis plusieurs années².

Intéressons-nous maintenant à la Cité des mémoires étudiantes, structure associative ayant pour objectif la sauvegarde et la valorisation des ressources documentaires et des archives des engagements étudiants et qui, pour sa part, vient de signer une convention de partenariat avec les Archives de France/Archives nationales³.

Ces archives et ressources documentaires nationales sont constituées par des fonds d'archives et des documents issus aussi bien des structures étudiantes nationales à vocation représentative que des militant(e)s ayant eu des responsabilités nationales. Implantée à Aubervilliers, la Cité des mémoires étudiantes collecte également des fonds d'archives de dimension francilienne ainsi que des documents et autres traces relatives aux mobilisations étudiantes ponctuelles telles qu'elles se sont développées depuis les « années 68 ».

Si la dernière structure est associative, l'autre un centre de recherche, ce sont bien des structures-interfaces qui sauvegardent et valorisent des fonds d'archives qui risqueraient de disparaître notamment par méfiance encore trop grande envers les institutions. Ces fonds peuvent ou pourraient être traités également par des services constitués chargés des archives de la recherche. Une mise en réseau est donc bien nécessaire. ■

DÉFINITION

Open archives : des archives ouvertes ?

Traduction par calque d'*open archives*, où archive est le lieu de conservation plutôt que le support d'information. Ce sont des réservoirs de contenus en accès libre, indexables, moissonnables et interopérables (protocole OAI-PMH). Les contenus sont plutôt des publications : articles, thèses, cours, et pas systématiquement des archives.

Marina Marchal

Responsable de la Cité des mémoires étudiantes, présidente du CODHOS



(1) VACCARO (Rossana), « La Bibliothèque du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle : quand l'histoire ouvrière intègre l'Université », *Archives, histoire et identité du mouvement ouvrier*, sous la dir. de Alda De Giorgi, Charles Heimberg et Charles Magnin (éd.), 2006, 239 p.

(2) Le service des archives de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne fait partie de la section Aurore.

(3) Voir « Cité des mémoires étudiantes : collecter les archives militantes étudiantes. Quelle utilité ? Quelle complémentarité ? », *La Gazette des archives*, n° 231 « Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », Paris, Association des archivistes français, 2013.

Par la recherche et pour la recherche : des sources électorales et politiques

Au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

Le Centre de recherches politiques de Sciences Po, créé en 1960, s'inscrit dans la forte tradition de recherche de l'institution sur le vote, les partis et les familles politiques, inaugurée au début du XX^e siècle par André Siegfried et prolongée par François Goguel et Jean Touchard. Il a pour vocation l'analyse scientifique des institutions et des comportements politiques en France et en Europe ainsi que de la pensée et de l'histoire des idées politiques.

Des archives électorales ont été patiemment rassemblées par plusieurs générations de chercheurs en science politique dans le cadre des grandes enquêtes collectives du laboratoire à l'occasion des scrutins¹. Elles contiennent résultats, matériel de campagne – tracts et affiches, professions de foi, discours, documents officiels, mais aussi banderoles, T-shirts ou ballons de baudruche. À la limite de la collection et du fonds d'archives, classés dans l'ordre chronologique des élections, ces 248 cartons sont inventoriés et mis à la disposition des chercheurs. Ils couvrent huit décennies d'élections, du niveau communal au niveau européen, des élections législatives de 1936 aux élections municipales de 2014. Chaque election est traitée en trois étapes : avant, pendant et après, soit la campagne, les résultats, l'analyse et les retombées. Les tracts éphémères ne relèvent pas du dépôt légal et demandent un important travail de collecte volontaire. L'exhaustivité est donc un mythe, et la richesse varie selon les périodes. Les documents de campagne pour les élections municipales et cantonales sont, comparativement aux élections présidentielles et législatives, relativement peu nombreux, excepté pour les élections municipales de 1977. De 1983 à 2012, le fonds est essentiellement constitué des professions de foi et des résultats des élections législatives et régionales. Trois éléments de description (type d'élection, date et typologie du document) permettent une recherche efficace.

Un second fonds rassemble des tracts politiques, syndicaux et associatifs recueillis sur les marchés, dans les manifestations, les moyens de transport public ou les boîtes aux lettres. C'est une parole militante diffuse qui cherche à toucher le citoyen anonyme. Les thèmes

principaux sont les partis politiques, les syndicats étudiants et professionnels, le travail, la fonction publique, l'éducation, la recherche, les transports, la santé, la justice, les femmes, le racisme, l'immigration, l'environnement et les « causes étrangères », c'est-à-dire le soutien à certains pays. Le fonds est classé par années puis par producteurs (partis politiques, syndicats ou associations), par thèmes ou par manifestation.

Le public qui utilise ces ressources est interne mais aussi externe, composé de chercheurs, enseignants, journalistes, documentalistes, iconographes dans le champ des sciences humaines et sociales, notamment la sociologie et la science politique, mais avec un glissement vers les historiens en raison du déplacement du regard et de l'augmentation de la distance temporelle avec le milieu du XX^e siècle. Ces documents sont des sources à part entière à mettre en perspective, pour la recherche en histoire contemporaine, avec les fonds d'hommes politiques et de partis conservés aux Archives d'histoire contemporaine du Centre d'histoire de Sciences Po, avec les richesses de la bibliothèque de Sciences Po, les fonds de l'Assemblée nationale et du Sénat, ceux des Archives nationales, départementales et communales mais aussi de l'Office universitaire de recherche socialiste, de la Fondation Jean Jaurès, de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et du service des recueils de la Bibliothèque nationale de France. En rendant accessibles des documents témoignant de la vie politique et sociale française, ce fonds s'inscrit dans la vocation du CEVIPOF : l'analyse scientifique de la politique contemporaine. Une nouvelle étape vient d'être franchie car le Cevipof, en partenariat avec la bibliothèque de Sciences Po, vient de gagner un appel à projets de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), segment 5, qui permettra d'ici dix-huit mois de numériser et de mettre en ligne une partie significative des tracts et autres éphémères électoraux de la V^e République. ■

DÉFINITION

Données de la recherche

La définition de l'OCDE (2007) parle de *records* factuels utilisés comme sources principales et reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats*. Elle privilégie une vision « utilitariste » des données, car c'est la démarche scientifique qui l'exige, sans prendre en compte le contexte de production. www.oecd.org/sti/sci-tech/38500813.pdf

* OCDE, *Principes et lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics* (2007).

(1) Il s'agit des politologues Alain Lancelot, Jean Ranger et Jean-Luc Parodi dans les années 1950 à 1960 puis de Daniel Derivry, Guy Michelat, Roland Cayrol et Colette Ysmal dans les années 1960 et 1970, et enfin d'Élisabeth Dupoirier, Jérôme Jaffré, François Platone, Gérard Grunberg, Nadia Déhan et Jean Ranger dans les années 1970-2000.

Odile Gaultier-Voituriez

Responsable de
la documentation et des archives
Centre de recherches politiques
de Sciences Po (CEVIPOF)
Maître de conférences à Sciences Po



La collecte, c'est pas automatique !¹

Petite histoire de la longue collecte du fonds du professeur Gabillard.



Séance de récolement dans l'ancien bureau de Robert Gabillard à l'Université de Lille 1 (2012).
© Ophélie Gérard.

DÉFINITION

Archives des sciences

Elles* permettent d'étudier l'évolution générale des politiques de recherche, l'évolution des disciplines ou encore l'apport de scientifiques au développement des connaissances. Trois grandes catégories sont identifiées : les archives de tutelle, les archives des établissements et les archives personnelles des scientifiques. Cette distinction entérine l'importance de la notion de provenance.

* CHARMASSEN (Thérèse),
Revue de l'histoire du CNRS,
n°14, 2006.

En 2005, Robert Gabillard, physicien connu pour être le père du métro automatique (VAL), prend contact avec les Archives départementales du Nord pour faire don de ses archives. Nommé professeur en 1959 à la Faculté des sciences de Lille et directeur de l'Institut radiotechnique, il y a fait toute sa carrière. Ses recherches, marquées par un partenariat fructueux avec les acteurs publics et les industriels, ont porté sur les ondes radioélectriques, la résonance nucléaire, la détection électromagnétique, l'automatisme dans les transports, etc.

Mi-public, mi-privé, le fonds est réparti entre l'ancien bureau du chercheur à l'université de Lille 1 et son domicile. Mais en l'absence de compétences et de moyens dédiés à l'archivage au sein de l'université, la volonté du producteur et les interventions des Archives départementales n'ont pas suffi à faire aboutir la collecte. Robert Gabillard s'éteint en mars 2012 sans avoir vu le versement de ses archives.

En juillet 2012, l'ancien bureau du chercheur, inoccupé depuis plus de 15 ans et pieusement

conservé en l'état, est convoité par l'administration... L'Association de solidarité des anciens de l'université (ASA) s'alarme et sollicite directement l'intervention des Archives départementales : il ne reste que quelques semaines pour conduire le sauvetage du fonds avant travaux. Avec le consentement tacite de l'université, les Archives départementales consacrent 8 jours à la préparation du versement *in situ*. Quelques mois plus tard, le fonds est complété par le don des archives conservées au domicile du chercheur, la famille ayant respecté sa volonté et les termes d'un engagement signé en 2005.

Miraculeusement préservé de tout saccage, le fonds est d'une grande qualité : dossiers bien tenus, identifiés et datés dès leur ouverture, soigneusement classés dans des meubles à tiroirs, dont l'ordre originel n'avait pas été bouleversé. Par sa rigueur quotidienne, Robert Gabillard a facilité le travail de collecte et de classement du fonds, prélevé dossier par dossier comme sur un chantier de fouille. La clarté de son organisation a permis la réalisation rapide d'un répertoire méthodique détaillé, en dépit de la technicité du contenu.

Le fonds couvre toute la carrière du scientifique de Robert Gabillard. Il est composé d'archives publiques (activités d'enseignement et de recherche) et privées (correspondance et documents liés aux études et activités extraprofessionnelles), intimement liées. Plus que des archives d'un chercheur, ce sont les archives d'une vie qui ont été collectées.

Cette collecte longtemps différée est finalement le fruit d'une heureuse combinaison de facteurs : le soin que le chercheur a apporté à ses archives et à leur dévolution, des impératifs administratifs et fonciers, la vigilance et l'implication de l'association des anciens, l'aide d'un ancien collaborateur du scientifique, la collaboration active de la famille du chercheur, la réactivité des Archives départementales. Elle a permis de sauver un fonds d'une grande richesse, mais aussi de faire prendre conscience à l'administration de l'université que les archives sont une composante de son patrimoine et affaire de professionnels. ■

Ophélie Gérard

Archives départementales du Nord

Archiviste-référent pour

l'Éducation nationale,

Enseignement supérieur, Recherche



(1) Le titre est un clin d'œil à : *Le métro, c'est automatique*.
Les origines du VAL, 1969-1983, catalogue de l'exposition
des Archives municipales de Villeneuve-d'Ascq, 2011.

Collecter et conserver des archives de chercheurs

Par convention avec les Archives de France, les Archives départementales d'Indre-et-Loire sont amenées à collecter les archives historiques du Centre Val de Loire de l'INRA. C'est dans ce cadre que certains chercheurs ont souhaité verser leurs travaux, correspondant à de longues années d'expériences et d'analyses avant publication.

En 2011, Mme Martinat-Botté, chercheuse ayant travaillé essentiellement sur la reproduction porcine, prépare le versement de ses archives, récolées par une stagiaire en 2008. La chercheuse sélectionne elle-même les dossiers à verser et y effectue un tri et un classement interne (éliminations et regroupements de dossiers). Ce versement de 130 boîtes concerne notamment les activités de terrain chez les éleveurs, les travaux avec les laboratoires, des panneaux didactiques, des diapositives et des cassettes vidéo permettant d'illustrer les recherches, mais pas les documents électroniques, dont les pièces essentielles ont été imprimées.

Lors de la reprise de ce fonds par les Archives départementales, le plan de classement adopté en 2008 est maintenu moyennant quelques adaptations. Le travail de notre chercheuse s'appuie sur les nombreuses expériences de terrain, en élevage en particulier. La

difficulté est d'établir la continuité d'une thématique sans perdre la chronologie précise des événements et les renvois entre les différentes thématiques de recherche. Autres difficultés, la technicité du vocabulaire employé et l'usage fréquent de l'anglais : dans des conventions, notes techniques, conférences, articles. Il y a bien évidemment à la base du travail du chercheur les documents de travail, les données brutes, nécessaires pour établir une note, un rapport. Un domaine réservé aux initiés, la perspective finale étant de rédiger un article ou un ouvrage.

Au terme du classement, ont été éliminés quelques documents purement administratifs, les versions corrigées d'ouvrages, les documents relatifs à la vente de publications ainsi que la revue mensuelle de l'INRA. Dernier point à examiner avec attention : la communicabilité des archives dites « sensibles » présentes dans le fonds (travaux effectués pour des laboratoires, recherches utilisant les animaux) : un délai de 25 ans doit être appliqué aux documents couverts par le secret industriel et commercial. ■

Jean-Michel Robinet

Chargé de collecte aux

Archives départementales d'Indre-et-Loire

L'archivage électronique au CNRS

Le secteur Archives du siège du CNRS travaille en lien avec la Direction des systèmes d'information sur la question de l'archivage électronique depuis l'année 2012. Nous avons décidé de procéder par étapes en nous concentrant dans un premier temps sur l'archivage des applications informatiques et plus particulièrement des « silos » de documents sur lesquels la DSI a une gouvernance forte.

La première étape a été de dresser une cartographie des applications existantes et d'étudier l'intérêt historique des données stockées, les obligations légales liées à leur conservation, leur format, leur volume et s'il existait des dossiers papier constitués en parallèle. Ce travail préliminaire a permis d'évaluer les différents besoins et de définir des priorités pour l'archivage.

Ainsi, le premier choix retenu a été d'archiver la base « e-évaluation ». Il s'agit d'une GED structurée, bâtie avec le progiciel Eversuite, qui centralise toutes les données et documents relatifs à l'évaluation des chercheurs du CNRS (on y trouve par exemple leurs comptes rendus

annuels d'activité ou encore les rapports des sections du Comité national).

Cette application a tout d'abord retenu notre attention parce que les dossiers chercheurs qui y sont stockés remplacent complètement les dossiers papier qui étaient auparavant versés aux Archives, ensuite parce qu'il s'agit d'un outil qui centralise la production documentaire de nombreux acteurs (comité national, instituts, services des ressources humaines, chercheurs) et enfin pour la très forte valeur historique de ces données.

Actuellement, on trouve plus de 570 000 documents dans e-évaluation soit 170 Go de données.

Le procédé retenu prévoit d'archiver les documents une fois par an, au moment du départ en retraite des chercheurs. ■

Étienne Wintemberger

Archiviste au CNRS



Des archives pour la recherche

Depuis sa création, en 1988, l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) conserve de nombreux fonds directement liés à la recherche en sciences humaines et sociales. Par des colloques, des séminaires, des expositions et des publications, ce type particulier d'archives a fait l'objet d'une valorisation en direction des chercheurs mais aussi d'un public plus large, dans un souci de transmission des savoirs.



Salle de lecture de l'IMEC à l'abbaye d'Ardenne. © IMEC.

Si les archives de la recherche sont en grande partie constituées par les archives des institutions, elles sont aussi, avant tout peut-être, les archives des chercheurs eux-mêmes, leur production intellectuelle, leurs échanges, leur matériau de travail. Les archives privées des chercheurs conservent de nombreuses traces d'une activité multiforme, proliférante et complexe. À l'IMEC, c'est le cas de nombre de fonds d'auteurs comme, par exemple, Cornelius Castoriadis, Jacques Derrida, Edgar Morin ou Alain Touraine. Les correspondances, les textes reçus, les dossiers de travail et les notes de lecture montrent bien « le chercheur au travail ».

En accompagnant la publication des cours de Michel Foucault ou en révélant une face inconnue de l'œuvre de Louis Althusser (par la publication de son autobiographie *L'Avenir dure longtemps*, Stock/IMEC, 1992), l'IMEC a contribué à mieux faire comprendre et connaître le « travail de l'œuvre » des chercheurs en sciences humaines et sociales. À travers ces archives de la recherche, c'est ainsi la fabrique des savoirs qui est questionnée.

Parmi les très nombreux exemples pouvant illustrer ce rôle original joué par l'institut, retenons l'un des

plus récents, l'un des plus actuels aussi dans ses questionnements : l'économie sociale et solidaire. Jusqu'alors réservée à des cercles relativement restreints, celle-ci émerge comme un objet essentiel pour penser l'économie. La redécouverte de l'associationnisme et de la pensée coopérative suscite le plus vif intérêt. Cette mobilisation intellectuelle pour repenser l'économie passe par l'histoire et, donc, par les archives. De 2011 à 2013, l'IMEC a ainsi accompagné et accueilli de nombreux travaux et des manifestations autour de l'histoire de l'économie sociale. En effet, les intellectuels, chercheurs et penseurs de la coopération sont particulièrement présents dans les fonds de l'IMEC. La première manifestation aborda le thème de l'économie humaine lors d'un colloque organisé par l'ISMEA et l'Université de Rennes 2 (<http://isMEA.perroux.free.fr/VEH/>). Ces journées tenues à l'abbaye d'Ardenne revinrent sur les figures d'Emmanuel Mounier et de François Perroux dont les fonds sont conservés à l'IMEC. En novembre 2012, un colloque rassembla des chercheurs venus d'horizons très différents autour de la figure d'André Gorz. Ce penseur hétérodoxe a anticipé les thèmes de la décroissance et du « travail immatériel ». Pour les chercheurs d'aujourd'hui, l'archive est souvent l'occasion d'effectuer un retour sur son propre parcours, sa propre réflexion. Parallèlement, en partenariat avec la Fondation Crédit coopératif, l'IMEC a réalisé un travail approfondi sur la pensée coopérative en accompagnant les recherches de l'historien Michel Dreyfus (*Financer les utopies*, Actes sud/IMEC, 2013). Cette fructueuse et originale collaboration donna lieu à un colloque au Musée social à Paris en avril 2013, où historiens, sociologues, économistes, chercheurs sur l'économie sociale et solidaire dialoguèrent avec des acteurs sociaux et des responsables politiques. Ce travail s'est achevé en novembre 2013 avec la journée d'études consacrée à un sociologue de la coopération aujourd'hui oublié mais dont les recherches eurent une réelle influence dans les années 1960, Albert Meister. Eric Bélouet, chercheur associé à l'IMEC, a reconstitué son itinéraire à partir des archives de ce « sociologue désabusé de l'utopie » dont les travaux recoupent largement les interrogations contemporaines. ■

François Bordes

Docteur en histoire (CHSP)

Chargé des sciences humaines et de la recherche à l'IMEC

Écouter les archives de la recherche à la phonothèque d'Aix-en-Provence

La phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH) catalogue, met en ligne et valorise les archives de ceux qui s'appuient sur les entretiens de terrain pour documenter leurs travaux. En 1979 une phonothèque de recherche est créée au sein du Centre de recherche sur les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux (CREHOP) par des chercheurs qui souhaitaient permettre l'écoute de leurs sources¹, comme preuves de la qualité de leur démarche et de leur réflexion. L'objectif était aussi que ces archives puissent être réutilisées dans le cadre de nouvelles recherches ou encore, ainsi réunies, que ces sources en constituent une nouvelle, dans le cadre d'une discipline dont on ferait un jour l'histoire. Aujourd'hui, les objectifs sont restés les mêmes pour cette phonothèque qui a intégré la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH) en 1997² : 8 000 heures – enregistrées des années 1950 à nos jours – ont été numérisées et analysées. Les notices documentaires sont accessibles dans une base de données³ et un peu plus de 1 000 heures sont librement écoutables en ligne.

À l'heure de la révolution numérique et de la simplification de l'accès aux sources, quel dispositif a été mis en place pour permettre l'écoute de ces archives au plus grand nombre ? La réponse n'est pas simple car les questions juridiques n'avaient pas du tout été prises en compte au moment de la création de la phonothèque. À la fin des années 1970, il existait peu d'expériences concrètes sur l'organisation archivistique des sources inédites⁴ et les règles de catalogage publiées portaient essentiellement sur les enregistrements sonores édités⁵. Pris par la tension entre la nécessité scientifique de contextualiser les sources enregistrées et la question de la confidentialité des données, les fondateurs de la phonothèque tâtonnaient pour inventer le système organisationnel de cette nouvelle collection. Ils décidèrent de ne faire exister leurs témoins que sous la forme d'un numéro anonyme systématiquement attribué. À cette période, ●●●



*Le temple du son, Centre d'art et de technologie des médias de Karlsruhe.
© Véronique Ginouvès.*

(1) F. Descamps (2005).

(2) La MMSH est sous une double tutelle CNRS et AMU (Aix-Marseille Université). Jusqu'à la fusion des trois universités d'Aix-Marseille en 2012, la phonothèque était sous la tutelle du CNRS et de l'Université de Provence.

(3) <http://phonothèque.mmsh.univ-aix.fr>

(4) M-F Calas, 1992.

(5) Norme Z44-066 (1980).

●●● le débat sur les données personnelles et la législation correspondante étaient en train de naître⁶. Le monde de l'enquête de terrain était alors limité à un face à face chercheur/témoign et la signature d'un contrat au moment de l'entretien semblait alors inutile aux chercheurs, voire contradictoire avec leur démarche. Ainsi, le choix de faire apparaître en clair uniquement le nom de l'enquêteur et placer les informations personnelles des témoins dans un fichier extérieur aux données du terrain semblait une solution de bon sens. Il faut replacer ces entretiens provoqués dans le contexte historique français des années 1970, lorsque Philippe Joutard lançait son appel en pleine page de couverture de la revue *L'Histoire* « Historiens, à vos micros ! ». En France, les mots-clés du moment étaient ceux de « Mémoire collective », « Mémoire identitaire » et nombre d'enquêteurs aspiraient à enregistrer des « répertoires de littérature orale » qui d'ailleurs, selon eux, appartenait au domaine public⁷. Les enquêteurs, tout à leur enthousiasme de découvrir leur terrain, n'imaginaient pas que leurs enregistrements seraient un jour écoutés à l'échelle mondiale.

Le tournant du XXI^e siècle avec le développement du libre accès a fait émerger de nouvelles situations sociales, de nouvelles pratiques impliquant des acteurs nouveaux. Dès les années 1990, avec l'arrivée d'Internet et l'accès aux notices documentaires en ligne, des informateurs, ou leurs ayants droit, se sont reconnus, ou ont reconnu leurs proches, à partir de certains détails ou des circonstances des enquêtes. Ils ont contacté la phonothèque pour avoir des copies des enregistrements et demandé⁸ à ce que leur nom de famille puisse apparaître en clair. En accord avec les chercheurs-collecteurs, sauf exceptions particulières⁹,

(6) Journal de 20h, France 2, 1976.

(7) M.-M. Pichonnet-Andral, 1978.

(8) Ou l'acceptant dès lors qu'on leur faisait signer un contrat d'utilisation et de diffusion de ces archives.

(9) Lorsque par exemple l'informateur en fait la demande ou quand l'enquêteur fournit uniquement les codes d'anonymisation.

ce sont les noms patronymiques des informateurs qui ont alors été signalés dans la base de données. Aujourd'hui, l'affichage du nom du témoin est perçu comme une véritable participation à la construction de la connaissance de tous les anonymes enregistrés par les chercheurs qui ont déposé leurs archives.

Dans cette dynamique, en 2013, la phonothèque a intégré Calames¹⁰ et le référentiel national Idref¹¹. Avec cette application Web, le témoin enregistré sort de l'isolement du centre de ressource où sont archivés ses enregistrements pour disséminer sa parole au sein des bases académiques mondiales. En effet, la puissance du numérique permet d'imaginer le regroupement de collections éloignées et la mise en regard d'entretiens avec des carnets de terrain, des photographies, des articles ou des publications s'appuyant sur des enregistrements sonores. Cette nouvelle possibilité de mise en lien de tous les acteurs qui ont participé à leur création et de préciser les règles d'utilisation attachées à chaque document est particulièrement féconde.

Mais comment résoudre les questions juridiques et éthiques que pose la diffusion des données numériques ? Puisqu'elles se retrouvent dans la plupart des centres de ressources scientifiques, il était plus efficace de s'organiser collectivement : en 2001, sur l'impulsion de la phonothèque de la MMSH un groupe de travail a été créé sur ces questions. L'objectif est de rédiger collectivement un *Guide de bonnes pratiques pour la mise en ligne des données numériques en SHS*¹² qui accompagne au plus près la démarche scientifique, de la collecte jusqu'à la dissémination des données et des résultats de la recherche. Le constat est clair à l'issue de ce travail de groupe : la communauté scientifique doit se saisir des questions juridiques et les affronter collectivement. Le droit doit être interprété, commenté, mis en question et évoluer sous le regard des membres de la communauté, dans le contexte d'une science ouverte et globalisée. Ces questions seront au cœur du prochain congrès de l'association d'histoire orale à Barcelone en juillet 2014 (<http://iohanet.org>) : *Power and Democracy : the many voices of Oral History*. ■

Le texte intégral de l'article (encadré, complément de notes de bas de page et bibliographie) est accessible sur HAL-SHS : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00926835>

Véronique Ginouvès

Ingénieur de recherche CNRS,
responsable de la phonothèque
de la MMSH (Aix-en-Provence) :
<http://phonothèque.hypotheses.org>



(10) Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur et de la recherche, développée par l'ABES - Agence bibliographique de l'enseignement et de la recherche

(11) Identifiants et référentiels Sudoc pour l'enseignement supérieur et la recherche.

(12) Voir <http://ethiquedroit.hypotheses.org>

ICA/SUV

En juillet 2014, et pour la première fois en France, se tiendra la conférence annuelle de la section des universités du Conseil international des Archives, sur la thématique des archives et des données de la recherche. À travers les expériences de collègues français, anglais, ivoiriens, brésiliens, suisses, mais aussi américains, italiens et tunisiens, les archivistes pourront échanger sur les spécificités de ce domaine et les pratiques de traitement des fonds scientifiques, qu'ils soient papier ou électroniques. Une table ronde sera organisée le dernier jour avec les associations professionnelles et acteurs dans la production, la conservation et l'accès aux données de la recherche. ■

Organisateurs : Sciences Po, Université Paris Diderot (Paris)

Dates : 7 juillet 2014 (visite des Archives Nationales-site de Pierrefitte),
8-10 juillet 2014 (conférence).

Plus de renseignements : www.icasuv2014.univ-paris-diderot.fr

Ouverture des inscriptions en mars 2014.

Des outils pour la gestion des archives de la recherche

S’il existe plusieurs guides des sources sur les archives de la recherche, notamment le guide réalisé par Thérèse Charmasson¹, force est de constater que les archivistes œuvrant dans le domaine de l’enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ont pendant longtemps travaillé sans avoir d’outils dédiés. Cet état de fait s’explique par différents facteurs. Principalement par l’ambiguïté juridique qui a pesé sur le statut des fonds de la recherche scientifique (principalement les fonds de chercheurs) et par le fait que pendant longtemps, les archivistes en ESR n’ont pas eu le temps et la capacité de s’occuper des fonds de la recherche. Cet état de fait a considérablement évolué ces dernières années car les archives de la recherche, produites et reçues dans les établissements publics ou de mission publique sont reconnues comme étant des archives publiques qui requièrent une gestion au même titre que les archives institutionnelles. Et dans les établissements de statut privé, on constate une prise de conscience de la part des chercheurs pour leur patrimoine archivistique, et une volonté de le déposer dans la structure qui les héberge². Dans les deux cas, il va de soi qu’une bonne gestion des archives de la recherche nécessite la mise en œuvre de moyens humains et matériels, mais aussi de moyens organisationnels. Conscient de cela, les archivistes des établissements d’enseignement supérieur et de recherche s’investissent désormais auprès des chercheurs dans la gestion des archives de la recherche, qu’il s’agisse de l’évaluation, de la collecte, du traitement ou de la communication desdites archives.

En 2010 a paru un premier outil, publié par l’Agence de mutualisation des universités et établissements d’enseignement supérieur et de recherche (AMUE), sur la gestion des archives au sein des établissements de

l’enseignement supérieur et de la recherche³. Cet outil, réalisé par des archivistes de la section Aurore de l’AAF, contient une fiche thématique sur le traitement des archives scientifiques. Il est stipulé dans cette fiche que « les archives de la recherche scientifique obéissent aux mêmes règles et usages dans leur traitement que les archives en général, respectant le cycle de vie des documents d’archives et l’intégrité des fonds ». Cette phrase a pour objectif de rappeler que les archives de la recherche – qui sont à la fois des archives de gestion de la recherche et des archives de pratique de la recherche – ne sont pas des archives particulières. Supports d’informations très spécifiques (et parfois difficilement interprétables), ces archives doivent faire l’objet d’un traitement par les professionnels que sont les archivistes, avec l’appui et l’aide de leurs producteurs, chercheurs et gestionnaires.

Depuis 2013, le référentiel de gestion des archives de la recherche, réalisé par des archivistes de la section Aurore de l’AAF est là pour accompagner les archivistes qui ont en charge des fonds issus de laboratoires et centre de recherche. Ce référentiel n’est pas un texte réglementaire mais bien un outil de gestion des archives, adaptable par les archivistes en fonction de leurs organismes. Pour ce faire, il s’articule selon une logique fonctionnelle et non organisationnelle, et ne fait pas de distinction entre les sciences de l’homme et les sciences de la nature. En ce qui concerne les « données de la recherche », il montre bien qu’il s’agit d’un ensemble (les archives issues de la pratique de la recherche), non dissociable du vaste ensemble que constituent les archives de la recherche. ■

Ce référentiel est disponible sur le site de l’AAF : www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des

Goulven Le Brech
Sciences Po
Responsable de la
Mission Archives



(1) CHARMASSON (Thérèse), *Les archives des scientifiques XVI^e-XX^e. Guide des fonds conservés en France*, Paris, Editions du CTHS, 2008, 628 p.

(2) À ce sujet lire POMART (Julien), « Collecter les archives privées en sciences humaines et sociales : l'exemple de la Fondation Maison des sciences de l'homme », *La Gazette des archives*, n°231, Année 2013-3, Association des archivistes français, Paris, 2013, 339 p.

(3) *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, AMUE, « Les dossiers de l'Agence », Paris, 2010, 80 p.